DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 31/12/2018

IR - Précisions concernant le paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31/12/2018

Séries / Divisions :

IR - PAIE, REC - PART

Texte :

L'institution, à compter du 1er janvier 2019, du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu modifie les modalités de paiement de cet impôt et seront prochainement commentées.

Jusqu'au 31 décembre 2018, les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu sont contenues dans la division IR-PAIE.

Les modalités de recouvrement et de paiement relatives aux autres impôts sur rôle dus par les particuliers demeurent contenues dans la division REC-PART.

Actualité liée :

X

Documents liés :

BOI-IR-PAIE : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

BOI-IR-PAIE-10 : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018

BOI-IR-PAIE-10-10 : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018 - Acomptes provisionnels de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

BOI-IR-PAIE-10-20 : IR - Paiement - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

BOI-IR-PAIE-10-30 : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018 - Délais de paiement

BOI-REC : REC - Recouvrement

BOI-REC-PART : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers

BOI-REC-PART-10 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle

BOI-REC-PART-10-10 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Mise en recouvrement et exigibilité

BOI-REC-PART-10-10-10 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impositions des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Présentation générale et règle de l'exigibilité après émission du rôle

BOI-REC-PART-10-10-20 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Cas particulier des sommes exigibles avant l'émission du rôle en matière d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux : acomptes provisionnels ou prélèvements mensuels

BOI-REC-PART-10-20 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Modes de paiement

BOI-REC-PART-10-20-10 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Règles générales et modes de paiement traditionnels

BOI-REC-PART-10-20-20 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Modes de paiement dématérialisés

BOI-REC-PART-10-30 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des Particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Délais de paiement

BOI-REC-PART-10-40 : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Sanctions encourues en cas de non respect des dates et des modalités légales de paiement

Signataire des documents liés :

Maryvonne LE BRIGNONEN, Sous-directrice des particuliers